

ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES



L'année scolaire 2026-2027 est arrivée !

Nous vous souhaitons une année pleine de succès et de découvertes enrichissantes.

Pour atteindre vos objectifs, il est essentiel de bien utiliser les outils à votre disposition, notamment votre agenda. Cet outil précieux vous permettra de visualiser facilement toutes les activités importantes, les dates d'examens, les échéances des devoirs, et bien plus encore.

Quelques conseils pour tirer le meilleur parti de votre agenda ?

- Retranscrire votre horaire ainsi que les jours de récupération au dos de votre agenda, sur la page horaire
- Noter tous vos devoirs, qu'ils soient complétés ou non, pour suivre votre avancement.
- Écrire toutes vos leçons pour vous assurer de bien les réviser.
- Inscrire toutes les dates des examens à venir pour être bien préparé.
- Noter tous les résultats des examens pour suivre vos progrès.
- Écrire toutes les récupérations auxquelles vous devez assister pour ne pas les manquer.

Gardez votre agenda propre, il est le reflet de votre organisation personnelle.

Pensez à le consulter régulièrement pour rester informé et à jour. **Votre agenda, c'est votre mémoire écrite !**

L'équipe de direction	Poste	Secrétariat	Poste
Direction de l'école Marie-France Voisin		Secrétaire d'école France Leroux	6420#
Direction adjointe Secondaire 1 et 4 Annie Létourneau	31857	Secrétaire Julie Léger	6422#
Direction adjointe Secondaire 3, EHDA et groupes soutien Mélicha Gaumont	30078	Secrétaire Stéphanie Leguerrier	6423#
Direction adjointe Secondaire 2, 5 et FMS Laurence Dionne	30308	Secrétaire Kathleen Bélisle	6424#

Pour toute questions ou besoin d'assistance, n'hésitez pas à contacter notre équipe au 450-267-3456.

Bonne année scolaire !

L'équipe de direction vous souhaite une année fructueuse et épanouissante.

*Cette page couverture a été créée par Vivian Xuan Hoang, élève de 4e secondaire.
Son œuvre se distingue par sa créativité, sa sensibilité artistique et la qualité de son graphisme.*



PROCÉDURE EN CAS D'ABSENCE

PRÉSENCES EN CLASSE

Les présences en classe sont prises au début de chacune des quatre (4) périodes de la journée.

Si votre enfant est absent, vous devez déclarer son absence via Clic-École

<https://portailparents.ca/accueil/fr/> et ce, avant 9 h 30, le matin même.

- L'assiduité à tous les cours est une priorité pour la réussite scolaire de l'élève. La prise des présences se fait à chaque période. Il est de la responsabilité des parents de signaler toute absence le plus tôt possible au secrétariat de niveau de l'élève.
- Toute absence non signalée par un parent dans un délai de 24 heures sera considérée comme une absence non-motivée (cours séché) et l'élève pourrait perdre certains privilèges tels qu'une libération pour une sortie éducative, une activité scolaire ou parascolaire.
- Lors d'une absence à une évaluation, une reprise peut être envisagée dans le cas où l'élève fournit une pièce justificative liée à l'un ou l'autre des motifs suivants :
 - Billet médical (daté et signé);
 - Certificat de décès d'un membre de la famille;
 - Convocation au tribunal;
 - À la suite d'une entente avec l'enseignant.

Cependant, la direction se réserve le droit d'accepter ou de refuser une reprise d'évaluation pour tout autre motif. Dans le cas d'une évaluation ministérielle, la reprise aura lieu durant l'été (juillet-août).

- Lorsqu'un élève s'absente (pour cause de maladie, sortie ou voyage scolaire, raisons familiales, etc.) ou prévoit une absence, il lui revient de prendre l'initiative de communiquer avec chacun de ses enseignants afin de convenir des moyens à mettre en place pour rattraper la matière manquée. Cette démarche doit être effectuée dès son retour à l'école ;
- Pendant les heures de cours, l'élève a toujours en sa possession son agenda. Sauf situation exceptionnelle, aucune sortie de classe ne sera autorisée ;
- La présence est obligatoire pour tout examen. En cas d'absence, celle-ci sera obligatoirement justifiée au secrétariat de niveau.

Fréquentation scolaire

Le Centre de services scolaire procède annuellement à l'inscription des élèves dans ses écoles.

La présence est obligatoire à tous les cours inscrits à l'horaire de l'élève, et toute absence doit être motivée.

Selon les règlements ;

- Toute personne est tenue de fréquenter l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire pendant laquelle elle a atteint l'âge de 16 ans ;
- Le calendrier scolaire de l'élève comprend un maximum de 200 jours, dont au moins 180, à raison de 5 jours complets par semaine, qui doivent être consacrés aux services éducatifs.



PRÉSENTATION DES PRINCIPES DU CODE DE VIE

À l'école secondaire Soulanges, nous tenons à réaliser notre mission par l'entremise de trois grandes valeurs : le respect, l'ouverture d'esprit et la réalisation de son plein potentiel. Nous visons le développement intégral de l'élève afin qu'il devienne un citoyen responsable et conscient du rôle qu'il aura à jouer dans la société de demain.

En ce sens, le principe fondamental de nos règlements est le respect de soi, des autres et de l'environnement.

Le présent code de vie ainsi que les règlements y étant associés s'inspirent de « La Charte des droits et libertés de la personne », de la « Loi sur l'instruction publique » (incluant la « Loi 56 » visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école) ainsi que du Code criminel.

Notre école a adopté certaines politiques, procédures, et évolue au sein d'une organisation, du Centre de services scolaire des Trois-Lacs, qui s'est dotée de plusieurs lois et politiques actuellement en vigueur dans notre établissement :

- Politique sur les voyages ;
- Mesure de la « Loi sur le tabac » ;
- Règlement sur les drogues et stupéfiants ;
- Politique d'utilisation des ressources informatiques et le cellulaire ;
- Politique du transport scolaire et parascolaire ;
- Retenues et reprises d'examen ;
- Politique linguistique.

Vous pourrez les retrouver sur le site Internet de l'école.

L'application des règlements de l'école est la responsabilité de l'ensemble du personnel. Les conséquences et/ou les mesures de remédiation mises en œuvre sont de la responsabilité de la direction de l'école qui s'engage à exercer son jugement en fonction de la gravité des gestes posés et de la récurrence.

La consultation pour l'élaboration des règlements de notre école s'est exercée auprès des enseignants (conseil d'école), des élèves (comité étudiant) et des parents (conseil d'établissement). Après consultation, certains autres règlements pourraient être adoptés au conseil d'établissement de l'école secondaire Soulanges.



CODE DE VIE RÈGLES DE CONDUITE

Ici, à l'école secondaire Soulanges, nous valorisons l'ouverture et l'entraide

Comportements attendus	Raison(s)
• En m'abstenant de toute attitude ou comportement dérangeant; • En adaptant une attitude et un comportement non-violent sous toutes formes : insultes, menaces, rumeurs, taxage, tirailage, intimidation et cyber intimidation; • En utilisant un langage respectueux.	Tout le monde a le droit d'être respecté : • De se sentir en confiance et en sécurité; • De vivre des relations positives avec son entourage.

Ici, à l'école secondaire Soulanges, nous valorisons la fierté

Comportements attendus	Raison(s)
• En participant au bon fonctionnement des cours et aux activités de l'école en fournissant l'effort nécessaire à ma réussite scolaire ; • En étant présent et à l'heure à tous les cours et aux activités à mon horaire ; • En effectuant les devoirs demandés ; • En m'abstenant de plagier, de tricher et d'utiliser de faux documents et de fausses signatures (voir le tableau à la fin des règles de conduite) : • En obtenant les notes de cours et les travaux donnés lors de mon absence et en m'informant des évaluations à venir.	• Tout le monde a l'obligation de fournir des efforts pour favoriser sa réussite.



CODE DE VIE RÈGLES DE CONDUITE

Ici, à l'école secondaire Soulanges, nous valorisons l'engagement

Comportements attendus	Raison(s)
• En m'abstenant d'endommager le bien d'autrui dont les lieux physiques de l'école, intérieurs et extérieurs (vandalisme, graffitis, bris de vitres, incendies, etc.) ; • En prenant mes repas dans les endroits prévus à cet effet (cafétéria, salles polyvalentes, local d'engagement communautaire) et en jetant mes déchets dans les poubelles ; • En laissant libre d'accès les couloirs, les cages d'escaliers et portes et en m'asseyant aux endroits prévus à cet effet, pour la sécurité de tous.	• Tout le monde a l'obligation de fournir des efforts pour favoriser un climat d'apprentissage sain.

Sanctions	Relations d'aide
• Travail de réflexion : Geste de réparation ; • Retenue du midi, soir et journée pédagogique ; • Travaux communautaires ; • Suspension et protocole de retour au besoin ; • Référence vers des services éducatifs spécialisés.	• Discussion avec un enseignant ; • Rencontre avec le titulaire ; • Rencontre avec un enseignant ressource ; • Rencontre avec un(e) TES ; • Rencontre avec un professionnel ; • Feuille de suivi de groupe, carnet de groupe, carnet de suivi ; • Mise en place d'un plan d'intervention ; • Rencontre avec la direction ; • Support-conseil ; • CSSS.
Il y aura une gradation des sanctions selon la nature, l'importance et la fréquence du manquement, comportement ou attitude. Il appartient à la direction d'exercer son jugement et d'imposer une sanction et une relation d'aide.	

LE PLAGIAT



Le plagiat	Types de plagiat
• Le plagiat, qu'il soit présent dans un travail ou une évaluation, n'est pas toléré et est considéré comme un geste grave. Une telle situation entraînera l'attribution d'une note de 0 ; • Le plagiat est une forme de vol intellectuel dans laquelle une personne s'approprie délibérément le texte ou les idées d'un autre auteur.	Il existe plusieurs types de plagiat, à ce sujet, notons : • Copier le travail ou les réponses d'un collègue avec ou sans son approbation ; • Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans en mentionner la source entre guillemets et en bibliographie ; • Copier des images, des diagrammes ou des figures sans en indiquer la prévenance ; • Reprendre des parties d'un site Web, d'un livre, d'un article ou d'une revue et en changer seulement quelques mots ; • Résumer l'idée d'un auteur en s'appropriant le contenu et en omettant d'en indiquer la source ; • Reprendre le travail fait dans un autre cours sans avoir obtenu le consentement de son enseignant ; • Acheter un travail sur internet ou payer un individu pour faire le travail à sa place ; • Utiliser l'intelligence artificielle comme ChatGPT.



RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE TENUE VESTIMENTAIRE

- L'uniforme partiel doit être porté tel que vendu, c'est-à-dire sans modification, retouche ou ajout.
- Ainsi, il est interdit de couvrir l'uniforme partiel (foulard, châle, poncho, etc.).
- Seuls les vêtements de l'école peuvent être portés par-dessus et/ou en dessous du chandail officiel de l'établissement.
- Il est interdit de porter un chandail à manches longues en-dessous du polo officiel à manches courtes.
- Les vêtements de l'uniforme partiel doivent être adaptés à la taille de l'élève.
- Il est permis de porter le chandail à l'effigie des Pionniers (chandail capuchon noir et dryfit noir manches courtes **seulement**).

BAS (PANTALON-JUPE-BERMUDA-CHAUSSURES)

- Les vêtements troués qui laissent voir la peau sont interdits.
- Le port du legging opaque est permis.
- La longueur minimale permise pour les jupes et les bermudas est obligatoire à la mi-cuisse.

Une tenue décente implique aussi que :

- L'on ne porte pas de pyjama et de pantoufles à l'école.
- L'on ne voit pas les sous-vêtements.
- Les souliers ou sandales sont portés en tout temps.
- Sous la veste grise d'uniforme, un chandail avec le logo de l'école doit être porté.

AUTRES (COUVRE-CHEF, ACCESSOIRE, SAC)

- Les chapeaux, casquettes ou tuques sont interdits dans les classes, donc ils doivent être déposés dans le casier avant chacun des cours.
- Le port du capuchon est interdit **en tout temps à l'intérieur de l'école**.
- Tous les manteaux doivent être rangés dans le casier dès l'arrivée à l'école, incluant ceux des Pionniers.
- Les sacs de toutes sortes (incluant les sacs à main) sont interdits dans les classes.
- Tout vêtement ou accessoire affichant un message incompatible avec les valeurs véhiculées par l'école est interdit.

VÊTEMENTS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

- Je dois porter l'uniforme partiel prévu pour les cours d'éducation physique (chandail à manches courtes), les bermudas ou pantalons doivent respecter le code vestimentaire de l'école énoncé ci-haut,
- Je dois porter des souliers adéquats pour pratiquer du sport.
- Aucun autre vêtement ne sera accepté dans les cours d'éducation physique.
- Les pantalons, la culotte courte et le chandail portés en éducation physique ne peuvent pas être portés en classe.

L'élève dont la tenue vestimentaire ne convient pas sera dans l'obligation de se vêtir correctement sur le champ. Advenant un refus, il sera retourné à la maison après un appel aux parents.



INFORMATIONS AUX PARENTS

ACTIVITÉS

L'élève peut prendre part aux activités offertes par l'école. Dès la rentrée scolaire, les élèves recevront de l'information sur les activités prévues au cours de l'année, lesquelles seront également accessibles sur le site Internet de l'école. Une liste des activités disponibles sera diffusée en début d'année dans l'Info-Parents. Les inscriptions se feront à l'aide d'un formulaire électronique. Des frais peuvent s'appliquer pour les activités.

AGENDA SCOLAIRE

L'agenda de l'école vous permet de communiquer avec les enseignants et permet également aux enseignants de communiquer avec vous afin de suivre l'évolution de votre jeune. C'est un outil de travail qu'il doit toujours avoir avec lui. Il n'est pas permis de l'altérer d'aucune façon. Il doit donc rester intact.

CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE TÉLÉPHONE

Il est très important que vous transmettiez tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone au bureau des secrétaires de niveau. En raison de nouvelles exigences du MEQ, une preuve de résidence vous sera demandée afin de confirmer votre nouvelle adresse.

ÉLÈVES À L'EXTÉRIEUR DU TERRAIN DE L'ÉCOLE

Veuillez noter que si votre enfant quitte le terrain de l'école, pour quelques raisons que ce soit, nous ne pouvons assurer sa sécurité. De plus, veuillez considérer que nous ne sommes en aucun cas responsables des actes de votre enfant à l'extérieur du terrain de l'école.

ÉTUDE ET DEVOIRS À LA MAISON

L'élève ne peut compléter tous ses devoirs et son étude à l'école. Celui-ci doit donc étudier et finir ses travaux à la maison. Nous savons par expérience qu'il faut un minimum de 60 minutes d'étude par soir à un élève qui a à cœur sa réussite scolaire. Pour l'élève qui arrive du primaire, les résultats sont souvent à la baisse, car le jeune manque d'organisation dans son travail scolaire. Nous recommandons aux répondants de superviser l'étude et les devoirs à la maison de façon continue.

MALADIE

L'élève qui ne se sent pas bien à l'école sera retourné à la maison. Il est du devoir d'un parent de venir le chercher à l'école. Pour le bien de tous, si l'élève ne se sent pas bien le matin, il serait préférable qu'il reste à la maison.



INFORMATIONS AUX PARENTS

RÉCUPÉRATION ET ÉTUDE

L'élève peut profiter de la récupération pendant l'heure du dîner. Tous les enseignants offrent au moins une période par cycle de récupération. L'élève peut également étudier ou faire ses devoirs à l'heure du dîner à la bibliothèque. La surveillance est assurée par un membre du personnel de l'école.

RETENUES ET REPRISES D'EXAMENS

Il existe deux formes de retenue à l'école secondaire Soulanges.

- **La retenue du midi de 12 h20 à 12 h 50 au B-127** : cette retenue s'adresse aux élèves qui ont des écarts dans leur fonctionnement : retards aux cours, devoirs non remis, écart de comportement, etc.
- **La retenue du soir de 16 h 25 à 18 h 15 au B-127** : les raisons motivant cette retenue : écarts répétés de conduite, rendement diminué, absences anormales, etc.

Reprises d'examens : à la suite d'une entente avec l'enseignant. Ces reprises s'adressent aux élèves qui étaient absents lors d'une évaluation. Lors des journées pédagogiques, le transport est assumé par les parents. Si l'élève est absent lors de sa reprise d'examen planifiée sans motif valable, sa note sera zéro.

SERVICE DE CAFÉTÉRIA

Un service de cafétéria est disponible. Un repas complet est servi à un coût abordable. Pour avoir accès au menu de la semaine, vous pouvez consulter le site Internet de l'école.

TRANSPORT PARASCOLAIRE

Le retour s'effectue par le service de transport dans les villages seulement. Ceci exige la collaboration des répondants. Le départ des autobus a lieu à 18h40. L'itinéraire est disponible sur le site web de l'école. Pour avoir accès au transport, l'élève doit avoir son agenda et participer à une activité parascolaire.

VISITEURS

Les visiteurs ne sont pas tolérés dans l'école. Nous n'admettons pas de visiteurs (flâneurs) dans l'école et sur le terrain de l'école. Ceux-ci sont reconduits à l'extérieur par un adulte. Ceci a pour but d'éviter la perturbation des activités et d'assurer la sécurité des élèves.

Les parents qui désirent rencontrer un membre du personnel doivent obligatoirement prendre rendez-vous avec celui-ci avant de se présenter à l'école.



RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

ALCOOL ET DROGUES

- Il est strictement défendu de posséder, distribuer, vendre ou consommer des boissons alcoolisées, des drogues ou toute autres substances illicites à l'école.
- Il est strictement défendu de fumer ou vapoter dans l'école ainsi que sur le terrain de l'école (cigarette et cigarette électronique).

Ressource externe disponible : www.drogue-aidereference.qc.ca

BOISSONS ÉNERGISANTES

Il est strictement défendu d'apporter ou de consommer une boisson énergisante sur le site de l'école

CELLULAIRE

Les appareils électroniques sont interdits dès l'arrivée à l'école et ce jusqu'à la fin des cours, y compris pendant les pauses et le dîner à l'intérieur et sur le terrain de l'école. En cas de non-respect de la règle, il sera confisqué et le parent sera responsable de venir le récupérer. Par appareils électroniques, on entend notamment : **TÉLÉPHONE CELLULAIRE, TABLETTE, MONTRE INTELLIGENTE ET ÉCOUTEURS.**

LOI ANASTASIA

L'école est dans l'obligation de respecter La Loi Anastasia qui oblige tout le personnel de l'école, en cas de doute raisonnable, de signaler aux autorités policières toute situation en lien avec les armes.

MATÉRIELS ÉLECTRONIQUES : LE NON-RESPECT DE CES RÈGLES ENTRAÎNERA DES SANCTIONS

- En cas de non-respect de ces règlements, l'appareil personnel sera confisqué et remis à la direction.
- Tout élève qui a en sa possession un appareil électronique lors d'un examen (peu importe la matière ou le moment de l'année), se verra attribué la note 0 sans possibilité de reprise ;
- L'élève ne peut photographier, enregistrer ou filmer quiconque sans son autorisation ni distribuer du matériel en sa possession
- L'élève ne peut pas utiliser de haut-parleurs portatifs ou tout appareil bruyant dans l'école ;
- L'élève est responsable du casier et du cadenas qui lui sont assignés en début d'année et doit le verrouiller en tout temps. Aucun changement de casier ne sera autorisé.



RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

PRÊT DE PORTABLE – MESURE 30810

En vertu de la loi, pour les élèves qui ont des ordinateurs prêtés par le CSSTL, il est interdit d'utiliser ce matériel ou le réseau informatique de l'école sans autorisation. En classe, l'élève doit se limiter aux sites, logiciels et applications qui sont permis.

STATIONNEMENT DES ÉLÈVES

L'entrée principale de l'école est réservée au personnel et aux visiteurs ;

Il est interdit de flâner/jouer dans le stationnement des employés de l'école ;

Les élèves qui viennent en voiture doivent se procurer une vignette de stationnement. Les conducteurs de voitures ou de cyclomoteurs doivent utiliser en tout temps les endroits prévus pour les élèves (**stationnement de l'aréna**).

POLITIQUE SUR L'UTILISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'utilisation de la langue française est valorisée et privilégiée à l'intérieur de l'école afin de favoriser la réussite scolaire. Lors des périodes en classe (excluant les cours d'anglais), l'utilisation de la langue française est obligatoire. Elle s'inscrit dans l'application de la politique linguistique du Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

VOUVOIEMENT

Le vouvoiement et l'utilisation du « madame/monsieur » sont obligatoires envers tout le personnel.



Informations sur le transport scolaire - Secondaire

Mise à jour 2025-2026

Centre
de services scolaire
des Trois-Lacs

Québec



CHERCHER UNE ÉCOLE et VISUALISER LES DONNÉES DU TRANSPORT

Trouver mon école – Bassin des écoles

Vous pouvez **visualiser les données du transport** à compter du 1^{er} août de l'une ou l'autre de ces façons :

1. Sur la plateforme scolaire ([Mozaiik-Portail Parent](#))
2. [Je cherche mon autobus](#)

À NOTER QUE :

- L'heure inscrite est une heure approximative.
- Les enfants doivent être à l'arrêt **10 minutes à l'avance**.
- Votre enfant doit **connaître** son numéro d'autobus ainsi que son adresse et votre numéro de téléphone.

TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT

Transport d'équipement : Les bâtons de hockey, de baseball, les planches à roulettes (skates), les trottinettes, les instruments de musique ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes sont interdits. Toutefois, les patins peuvent être transportés s'ils ont été placés dans un sac très résistant. Évidemment, les animaux ne sont pas admis dans l'autobus. Informations complètes au chapitre 10 de la **POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE**.

LAISSEZ-PASSER TEMPORAIRE

Attention changement : Un laissez-passer temporaire peut être émis que pour une raison exceptionnelle ou scolaire. Ce dernier doit être approuvé par le Service du transport scolaire et émis par l'école. Cette permission ne doit pas entraîner de modification de parcours, d'arrêt ou de coût supplémentaire.

Veuillez demander par courriel pour toute émission de laissez-passez temporaire à transportscolaire@csstl.gouv.qc.ca. Ceci est essentiel pour s'assurer du suivi des élèves présents dans les autobus.



CHANGEMENT D'ADRESSE

20 août : Date limite pour faire un changement d'adresse en communiquant avec l'école de votre enfant (2 preuves de résidence requises). Un **changement d'adresse** soumis après le 20 août sera effectif le 15 septembre 2025.

À NOTER QUE :

- Par la suite, prévoir un délai minimum de **5 jours ouvrables** avant d'avoir accès au transport.
- Tout changement **débutera toujours un lundi**.
- **Entre-temps, le transport de votre enfant sera votre responsabilité.**

GARDE PARTAGÉE

Si les **2 adresses** sont sur le bassin de l'école, l'enfant peut bénéficier du transport aux 2 adresses.

- Une garde partagée doit être **de 5 jours, du lundi au vendredi en alternance** pour avoir le service.
- Si vous avez une garde **non conforme** à la [politique](#), veuillez compléter une [demande sur le Système de demandes en ligne](#).
- Si l'une des deux adresses est **hors bassin**, une [demande en place disponible](#) peut être faite sur le **Système de demande en ligne**.

DEMANDE EN PLACE DISPONIBLE

Une place disponible peut être octroyée à condition qu'il y ait déjà un circuit et des places disponibles.

À NOTER QUE :

- Les [demandes complétées sur le Système de demandes en ligne](#) seront analysées à compter du **15 septembre et ce, jusqu'au 15 novembre**.
- Entre-temps, le transport de votre enfant devient votre responsabilité.
- La facturation est déposée dans la plateforme scolaire.

ACCÈS AU TRANSPORT

Le transport scolaire est un **privilège** qui peut être retiré à votre enfant advenant un **comportement inadéquat** ou qui ne respecte pas les règles de sécurité établies.

Pour les **INFORMATIONS COMPLÈTES**, pour voir la **POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE** ou pour utiliser le **SYSTÈME DE DEMANDES EN LIGNE**

SÉCURITÉ

TRANSPORT SCOLAIRE

À l'arrêt



Arriver 10 minutes à l'avance et attendre calmement l'autobus



Ne pas bousculer et attendre son tour pour monter dans l'autobus

Dans l'autobus



Faire preuve de respect envers le chauffeur et les autres élèves



Garder l'allée et la sortie de secours dégagées



Garder ma musique pour moi et parler à voix basse avec mon voisin



Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer et ne pas vapoter



Rester assis, ne pas changer de place et ne pas sortir la tête et les bras par les fenêtres



Ne rien lancer à l'intérieur et à l'extérieur et contribuer à garder l'autobus propre

À la descente



Attendre que l'autobus soit arrêté avant de se lever



Descendre à l'arrêt inscrit sur Mozaïk-Portail Parents



Avertir le chauffeur avant de ramasser un objet échappé sous l'autobus



Faire une dizaine de pas sur le trottoir avant de passer devant l'autobus pour traverser la rue





LES MESURES DE LA LOI SUR LE TABAC

Depuis le 1^{er} septembre 2006, il est interdit à quiconque de fumer sur les terrains de l'école. De plus, toute fourniture de tabac à un mineur, par quiconque, sera interdite sur les terrains et dans les bâtiments de l'école.

Par conséquent, **dès qu'une personne** pénétrera sur le terrain de l'école, il lui sera interdit de fumer, vapoter ou encore de vendre ou d'offrir du tabac à un mineur, et ce, durant toutes les heures où l'école reçoit des élèves.

Pour la santé et le bien-être de nos jeunes d'abord

Ces mesures législatives visent à ce que nos jeunes ne commencent pas à fumer et qu'ils évitent d'être aux prises avec cette dangereuse et coûteuse dépendance. Le tabac rend malade et tue. La meilleure façon d'éviter ces conséquences néfastes est de ne jamais commencer à fumer. Si nos jeunes ont moins d'occasions de fumer, de se procurer du tabac ou de percevoir le comportement de fumer comme étant normal et sans conséquence chez, notamment, des adultes significatifs, ils seront moins enclins à adopter ce comportement. De plus, ces mesures pourraient inciter des fumeurs à cesser de fumer. Les élèves qui le désirent pourront recevoir de l'aide dans leur démarche de cessation de tabagisme par l'intermédiaire de nos services.

Votre collaboration est essentielle

Nous souhaitons faciliter l'application de ces mesures législatives : dans cet esprit, nous vous demandons votre appui et votre collaboration à titre de parents. Votre soutien est plus qu'essentiel à l'application harmonieuse et efficace de ces mesures.

Comment pouvez-vous collaborer ?

Encouragez et soutenez les jeunes de l'école dans leur implication dans des activités de sensibilisation et de prévention du tabagisme organisées par l'école.

Jouez un rôle positif auprès de vos enfants, que vous soyez fumeurs ou non : encouragez-les et aidez-les à ne pas commencer à fumer ou à cesser de fumer ; ne leur fournissez pas de tabac ; profitez vous-même de l'occasion pour arrêter de fumer.

Sensibilisez vos enfants aux conséquences d'enfreindre la Loi dans l'école et appuyez la direction d'école lorsqu'elle se trouve dans l'obligation d'appliquer des sanctions. Pour l'amour et le bien-être de nos enfants, merci à l'avance de votre collaboration.





RÈGLEMENTS SUR LES DROGUES OU STUPÉFIANTS

Dans les écoles primaires et les écoles secondaires du Centre de services scolaire des Trois-Lacs

Par ce règlement, le Centre de services scolaire des Trois-Lacs fait connaître ses intentions quant aux drogues ou stupéfiants qui seraient consommés ou vendus sur son territoire et dans ses écoles.

OBJECTIF GÉNÉRAL :

- 1.1 Conscientiser les élèves à la nécessité d'une abstinence complète en ce qui concerne les drogues ou stupéfiants.
- 1.2 Élaborer les règles du Centre de services scolaire des Trois-Lacs pour les drogues ou stupéfiants.

POUR LE CONSOMMATEUR :

La direction d'école qui doute sérieusement qu'une ou qu'un élève consomme des drogues ou stupéfiants rencontre l'élève pour l'informer de la situation. Si ces doutes sont confirmés, elle communique avec les répondants par téléphone et le contenu de cette communication téléphonique est transmis par courrier recommandé. L'élève et ses répondants sont informés des services disponibles pour l'aider à régler son problème de consommation.

POUR LE DISTRIBUTEUR :

1. Une direction d'école qui doute sérieusement, suite à une information d'un policier, qu'une ou qu'un élève vend ou distribue des drogues ou stupéfiants dans les locaux et sur le terrain de l'école, rencontre l'élève à son bureau pour l'informer des répercussions advenant le cas où il serait pris en flagrant délit.
2. La direction d'école informe les répondants de son intervention auprès de leur enfant par courrier recommandé et les invite à une rencontre.
3. Tout membre du personnel, qui voit une ou un élève vendre ou distribuer des drogues ou stupéfiants dans les locaux et sur les terrains du Centre de services scolaire des Trois-Lacs, amène immédiatement à la direction d'école concernée l'élève pour établir les faits et rédiger un rapport écrit circonstancié. La direction d'école demande l'intervention des policiers pour procéder à une enquête.
4. La direction d'école suspend l'élève pour une période de six (6) jours.
5. La direction d'école avise les répondants par courrier recommandé que leur enfant est accusé de vendre ou de distribuer des drogues ou stupéfiants dans les locaux ou sur les terrains du Centre de services scolaire des Trois-Lacs et les invite à une rencontre.

Annexe 2 : Expulsion (règlements CSTL) LOI 107, ARTICLE 242 :

Le Centre de services scolaire des Trois-Lacs peut, à la demande d'un directeur d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses répondants l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles ; dans ce dernier cas, elle le signale au directeur de la protection de la jeunesse. 1988, c84, a242



RÈGLEMENTS SUR LES DROGUES OU STUPÉFIANTS

POUR LE DISTRIBUTEUR RECONNU COUPABLE, ÂGÉ DE 16 ANS ET PLUS :

Expulsion définitive du Centre de services scolaire des Trois-Lacs, secteurs jeunes et adultes.

POUR LE DISTRIBUTEUR RECONNU COUPABLE, ÂGÉ DE MOINS DE 16 ANS :

Expulsion de toutes les écoles du Centre de services scolaire des Trois-Lacs et du secteur adultes pour l'année en cours avec possibilité d'inscription à une autre école du Centre de services scolaire, l'année suivante. S'il y a récidive dans la nouvelle école, l'élève sera expulsé définitivement.

POUR LE CONSOMMATEUR QUI RÉCIDIVE, ÂGÉ DE 16 ANS ET PLUS :

Expulsion définitive du secteur jeune du Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

POUR LE CONSOMMATEUR QUI RÉCIDIVE, ÂGÉ DE MOINS DE 16 ANS :

Expulsion définitive d'une école du Centre de services scolaire des Trois-Lacs avec possibilité de transfert dans une autre école. S'il y a récidive, dans la même année, dans la nouvelle école, l'élève sera expulsé définitivement.



LOCAL DE RETRAIT

Le local de retrait est un endroit d'apaisement pour les élèves qui, en classe, manifestent des comportements inadéquats qui nuisent à l'apprentissage.

PROCÉDURE D'EXPULSION AU LOCAL DE RETRAIT

1. L'enseignant complète la feuille d'expulsion en y remplissant toutes les informations nécessaires indiquant les raisons ayant mené à son retrait de la classe (comportements dangereux et/ou qui empêchent l'apprentissage ou l'enseignement, et/ou refus de façon persistante de suivre les consignes d'un adulte responsable, malgré les interventions).
2. L'enseignant informe immédiatement la personne responsable que l'élève est expulsé de la classe et est en direction du local de retrait.
3. L'élève se présente calmement au local de retrait et donne sa feuille dûment remplie à la personne responsable.
4. À partir de ce moment, l'élève adopte un comportement qui respecte les règles du local de retrait.

RÈGLES AU LOCAL DE RETRAIT

1. L'élève adopte une position assise adéquate tout au long de la période de retrait ;
2. L'élève respecte la directive donnée par tout adulte dans le temps donné ;
3. L'élève parle lorsqu'on lui accorde le droit de parole (en levant la main) ;
4. L'élève respecte les autres dans ses paroles, attitudes et gestes ;
5. L'élève exécute la tâche demandée.

S'il y a récidive, d'autres moyens seront mis en place afin d'aider l'élève à adopter des comportements adéquats.

Ces informations vous seront communiquées par la direction adjointe, si nécessaire.



LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est un espace dédié à la lecture, à la culture et à la découverte. Elle propose une collection variée dont des romans, des bandes dessinées, des revues, des ressources numériques et plus encore. L'équipe de la bibliothèque est là pour vous conseiller et vous assister dans vos recherches, n'hésitez pas à les solliciter.

Quelques règles sont en vigueur pour permettre à tous les élèves de profiter au maximum des services offerts par le personnel de votre bibliothèque.

Horaire

Tous les jours d'école

9h à 13h05 et de 14h40 à 16h30.

Service de prêt

- L'élève peut emprunter, sur présentation de sa carte, quatre livres pour une durée de trois semaines.
- Aucun prêt ne sera autorisé si l'élève a un livre en retard.

Réservation de livres

Si un livre est déjà emprunté, il est possible d'ajouter son nom à la liste d'attente auprès du personnel de la bibliothèque ou de faire une réservation en ligne.

Suggestions d'achat

En tout temps, les élèves peuvent suggérer un titre en déposant leur demande dans la boîte à suggestions de la bibliothèque. Les demandes seront évaluées par le personnel en place.

Règles de fonctionnement

- Le code de vie de l'école s'applique et le calme doit être observé en tout temps.
- Les sacs, les couvre-chefs et les manteaux sont interdits dans la bibliothèque.
- Aucune boisson ni nourriture n'est tolérée.

Aucun comportement perturbateur ou inapproprié ne sera toléré.

Frais

- Aucun frais n'est exigé pour un livre rendu en retard.
- Des frais seront facturés dans les situations suivantes :
 - Livre perdu ou endommagé
 - Livre non remis après deux mois de retard





DEMANDE DE SERVICES PROFESSIONNELS

Demande de services professionnels (secteur privé : psychologues, orthophonistes...)

Voici la procédure à suivre lorsque vous prévoyez faire une demande de cette nature au personnel de l'école.

- La demande doit être effectuée par le professionnel mentionnant l'intention de la requête.
- Les documents à compléter doivent être en français.
- Vous devez fournir les coordonnées du professionnel (titre, adresse, numéro de téléphone, courriel).

Il est important de savoir :

- Que le questionnaire rempli ne vous sera pas remis, mais **envoyé directement au professionnel**.
- Que vous devez prévoir **un minimum de 10 jours ouvrable** avant que nous retournions la requête au professionnel.

C'est avec plaisir que nous allons soutenir votre enfant et vos démarches dans ces conditions.



ÉNONCER DE POLITIQUE SUR LES VOYAGES

Il est entendu que les voyages culturels et éducatifs organisés par l'équipe-école sont un privilège et ne font pas partie du curriculum scolaire. Par conséquent, l'équipe-école se réserve le droit de sélectionner les participants en fonction de plusieurs critères tels que le comportement à l'école et/ou durant les voyages scolaires antérieurs, le rendement académique, le respect des conditions contractuelles, ou toutes autres conditions jugées pertinentes par les membres de l'équipe-école.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AUX VOYAGES

Voyages de niveaux, humanitaires, culturels et sportifs

- L'élève, ainsi que ses répondants légaux, s'engagent à signer et à respecter les termes du contrat associés à ce voyage.
- L'élève doit avoir un comportement exemplaire lors de l'année scolaire en cours. Si le comportement de l'élève n'est pas adéquat, la direction se réserve le droit de refuser sa participation au voyage.
- L'élève qui nuit au bon déroulement d'un voyage organisé par l'école par son comportement et qui refuse de se plier aux consignes des accompagnateurs pourrait se voir refuser l'accès aux voyages organisés par l'école jusqu'à la fin de ses études secondaires à notre école.
- L'élève qui commet un délit pendant son passage à l'école secondaire Soulanges (tout acte qui contrevient au Code criminel, que la police soit impliquée ou non) peut se voir refuser l'accès aux voyages organisés par l'école jusqu'à la fin de ses études secondaires à notre école.
- L'élève qui commet un délit pendant un voyage organisé par l'école (tout acte qui contrevient au Code criminel, que la police soit impliquée ou non) se verra refuser l'accès à TOUS les voyages organisés par l'école jusqu'à la fin de ses études secondaires à notre école.
- Tous les montants des campagnes de financement amassés par les élèves appartiennent à l'école et ne seront pas remboursés aux parents même en cas d'annulation de voyage.

VOYAGES FAITS À L'EXTÉRIEUR DU CADRE SCOLAIRE :

- À aller aux récupérations et à reprendre ses examens, s'il y a lieu, lors des périodes fixées par ses enseignants (midis, soirs, journées pédagogiques).
- Il n'y aura pas de travaux préparés (devoirs, révision...) pour ces voyages.

Dans l'éventualité que deux activités scolaires ou personnelles (voyage ou autre) entrent en conflit d'horaire, l'élève devra faire un choix. Aucune date ne sera modifiée afin d'accommoder les élèves concernés.



ÉNONCER DE POLITIQUE SUR LES VOYAGES

L'ÉLÈVE S'ENGAGE

Voyages de niveaux, humanitaires, culturels et sportifs

- À être présents aux réunions d'information. Dans le cas d'une absence, la responsable des activités étudiantes se réserve le droit de refuser la participation au voyage à l'élève fautif, et ce, sans aucune possibilité de remboursement.
- À respecter les délais énoncés par la politique de financement mise en place pour ce voyage. Dans le cas contraire, la responsable des activités étudiantes se réserve le droit de refuser la participation au voyage à l'élève fautif, et ce, sans aucune possibilité de remboursement.
- Les frais pour le voyage doivent être complètement acquittés pour participer au voyage.
- Tous les montants des campagnes de financement amassés par les élèves appartiennent à l'école et ne seront pas remboursés aux parents même en cas d'annulation de voyage.

LE PARENT D'ÉLÈVE PARTICIPANT S'ENGAGE :

- À s'assurer que son enfant respectera les engagements qu'il aura pris en regard de sa participation.
- À s'assurer que son enfant prenne les mesures nécessaires à sa réussite scolaire (aller aux récupérations et aux reprises d'examens si nécessaire).
- À respecter toute décision prise par l'équipe-école concernant les modalités du voyage (financement, transport, présence aux récupérations, reprise d'évaluations...).
- À offrir l'aide qu'il peut aux différents comités afin de contribuer à la réalisation du voyage et à offrir tout le support nécessaire aux enseignants responsables.
- À respecter tous les délais et à procéder à toutes démarches nécessaires afin que son enfant puisse obtenir les autorisations pour le départ.



POLITIQUE D'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES

Tous les élèves doivent se conformer à la politique d'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications

BANDE PASSANTE :

Certaines applications disponibles sur Internet consomment beaucoup de bande passante et nuisent aux autres usagers. Parmi les plus « gourmandes », il y a le téléchargement de fichiers volumineux, jeux vidéo, visionnement de films ainsi que la radio par Internet. Afin de réserver la bande passante du réseau informatique du Centre de services scolaire pour l'usage pédagogique et administratif, il est interdit d'utiliser ces applications à des fins personnelles.

INTERNET ET SÉCURITÉ :

Le Centre scolaire des Trois-Lacs a mis en place plusieurs mesures techniques pour assurer la sécurité de ses utilisateurs. Un système de filtrage de sites permet de fermer l'accès aux sites dont le contenu ne convient pas aux élèves.

Il est cependant impossible de prévenir tous les risques. La meilleure façon de se protéger contre les risques liés à Internet est de s'informer. Vous pouvez trouver de l'information pertinente aux adresse suivantes :

<http://www.rcmp-grc.gc.ca> ou <https://ecolebranchee.com>

COMPORTEMENTS À ADOPTER PAR LES ÉLÈVES :

- Prendre soin du matériel informatique de l'école.
- Garder son code d'accès et son mot de passe confidentiel.
- Ne rien installer ou télécharger sur les ordinateurs de l'école sans avoir la permission de l'enseignant.
- Fermer l'ordinateur à la fin du cours ou de l'activité.
- Ne pas diffuser sur Internet de l'information personnelle, des photos ou des vidéos à caractère intime.
- Être respectueux et utiliser un langage convenable dans les communications électroniques.

COMPORTEMENTS INTERDITS :

- Naviguer sur Internet à des fins personnelles pendant les heures de classe.
- Télécharger des fichiers de musique ou de vidéo, écouter la radio, la télévision, des films ou des vidéos, jouer aux jeux vidéo par Internet quand ce n'est pas nécessaire pour le travail scolaire.
- Expédier des messages à de larges groupes d'utilisateurs sur des sujets divers non pertinents aux études.
- Accéder ou tenter d'accéder aux documents ou aux messages des autres utilisateurs ou aux systèmes et aux données du Centre de services scolaire des Trois-Lacs sans être autorisé à le faire.
- Utiliser les ressources informatiques à des fins de publicité, de propagande, de harcèlement, de diffusion de propos diffamatoires ou haineux, offensants, perturbants, dénigrants ou utiliser des commentaires ou images à connotation sexuelle, sexiste ou raciste. Pratiquer le piratage informatique ou la fraude par Internet. S'adonner à ces activités pourrait mener à une poursuite judiciaire.



LES RESSOURCES

LES RESSOURCES

La direction est responsable de l'attribution des ressources.

1

À l'école:

- **Enseignants** Aide en classe et à l'extérieur de la classe (récupération) à la compréhension de la matière.
- **Titulaires** Encadrement de tous les élèves du premier cycle pour l'organisation du matériel et des apprentissages.
- **Enseignant ressource** Encadrement de certains élèves nécessitant plus de soutien pour l'organisation du matériel et des apprentissages.
- **Orthopédagogue** Aide additionnelle en français et en mathématique sous la recommandation de la direction.
- **T.E.S. (Technicien en éducation spécialisée)** Encadrement de certains élèves nécessitant plus de soutien pour la gestion des comportements et de la motivation.
- **Psychoéducatrice** Aide de certains élèves pour des problématiques précises comme l'anxiété.



2

À l'extérieur de l'école:

Alloprof : www.alloprof.qc.ca

Offre gratuite de service diversifié (un service téléphonique, un servicetexto et 6 services en ligne) d'aide aux devoirs et aux leçons à tous les élèves ainsi qu'aux parents d'élèves du Québec.

Netmath : www.netmath.ca/fr-qc/

Plateforme interactive d'apprentissage des mathématiques.

Enseignant privé

Offre payante de service d'aide aux apprentissages et aux devoirs.





LES RESSOURCES

Ressources jeunesse

EN CAS D'URGENCE

Urgence	911
Info santé / info social	811

LIGNES D'AIDE ET D'ÉCOUTE

ANEB (anorexie, boulimie)	1-800-630-0907
Drogue Aide et référence	1-800-265-2626
Écoute Entraide	1-855-365-4463
Grossesse-Secours	1-877-271-0555
Info-aide violence sexuelle	1-888-933-9007
Interligne (LGBTQ+)	1-888-505-1010
Jeu Aide et référence	1-800-461-0140
Jeunesse j'écoute	1-800-668-6868
LigneParents	1-800-361-5085
Sport'Aide (violence)	1-833-211-2433
Tel-Aide	1-855-377-0600
Tel-Jeunes	1-800-263-2266
Tel-Jeunes (texto)	514-600-1002

SANTÉ

Centre abandon tabagisme	1-866-603-7114
CLSC Coteau-du-Lac	450-763-5951
CLSC Rigaud	450-451-6609
CLSC Saint-Polycarpe	450-265-3771
CLSC Vaudreuil-Soulanges	450-455-6171

ACTIVITÉS

Comité jeunesse La Presqu'île	450-425-1060
Maison des jeunes Les Cèdres	450-452-0215
Maison des jeunes L'Île-Perrot	514-425-6146
Maison des jeunes Rigaud	450-451-9937
Maison des jeunes Vaudreuil-Dorion	450-455-6937

SITUATION DE CRISE

CALACS La Vigie (agression sexuelle)	450-371-4222
CLSC Vaudreuil-Soulanges (hors des heures d'ouverture)	450-455-6171 811
Direction de la protection de la jeunesse (signalement)	1-800-361-5310
Hébergement La Passerelle (ligne d'urgence violence conjugale)	450-424-6010
L'Aiguillage (travail de rue)	1-877-265-8460
L'Antichambre 12-17 (hébergement jeunesse)	450-373-9887
Le Tournant (crise et prévention du suicide)	1-866-277-3553

SOUTIEN, INTERVENTION

Al-Anon / Alateen (alcoolisme d'un proche)	1-888-425-2666
Association Panda Vaudreuil-Soulanges (TDAH)	438-493-2121
Carrefour jeunesse emploi Vaudreuil-Soulanges	1-866-925-3185
Centre de réadaptation en dépendance	1-866-964-4413
Deuil-Jeunesse (deuil, séparation, maladie)	1-855-889-3666
Grand frère grande sœur Montérégie (mentorat)	1-866-464-6188
Justice alternative du Suroît	1-800-377-3576
LGBTQ2+ Vaudreuil-Soulanges	514-434-7998
Le JAG (LGBTQ2+)	1-800-774-1349
Le Versant (anxiété)	450-801-8393
Pont du Suroît (proches personne trouble santé mentale)	1-888-377-4571

LES RESSOURCES



ADOS RESSOURCES

Vaudreuil-Soulanges

Dans la région de Vaudreuil-Soulanges, les adolescents et leurs parents peuvent bénéficier d'un large éventail de ressources communautaires pour les aider à naviguer à travers les défis de l'adolescence. Voici une liste de ressources utiles pour l'été.

VOUS POUVEZ VOUS RÉFÉRER À L'AGENDA DE VOTRE JEUNE, À LA PAGE OÙ SONT INSCRITES LES RESSOURCES D'AIDE.

Vous pouvez cliquer sur les hyperliens des ressources

1



Ligne RENFORT
Soutien aux familles touchées par la violence armée

La ligne RENFORT offre un service de soutien téléphonique gratuit et confidentiel pour les familles montréalaises et du Québec, vivant des inquiétudes liées à la violence armée.
<https://ligne-renfort.org/> 514-653-6363

2

Tel-jeunes parents

Professionnelle, dynamique et connectée aux enjeux de la parentalité auprès des ados, Tel-jeunes est là pour vous accompagner lorsque vous vivez une situation difficile avec votre ado, pour partager une inquiétude, pour ventiler sur votre vécu de parent ou pour poser une question.

Ressources Parents | Tel-jeunes (teljeunes.com)
1-800-361-5085

3

L'ANTICHAMBRE
12-17 Hébergement jeunesse du Samedi



L'Antichambre 12-17 offre un service unique d'intervention sociale et d'hébergement temporaire adapté aux besoins des jeunes qui vivent des situations de crise.

Pour bénéficier de nos services, vous devez :

- Être âgé entre 12 et 17 ans
- Être volontaire à l'hébergement

<https://www.lantichambre12-17.ca/> 450-373-9887

4

**LES ANGES DES PARCS
COMITÉ JEUNESSE LA PRESQU'ÎLE**



Les Anges des Parcs est un programme de prévention et de sensibilisation aux règlements municipaux dans les parcs et les pistes cyclables auprès des citoyens de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par des patrouilleurs à vélo.

Comité jeunesse La Presqu'île : <https://cjlpc.ca/> 450-425-1060

L'AIGUILLAGE

5

L'équipe de l'Aiguillage est composée de travailleurs de rue de proximité qui utilisent une approche humaniste très digne et respectueuse pour garantir la réduction des méfaits.

<https://aiguillage.ca/>
1-877-265-8460

LES RESSOURCES



ADOS RESSOURCES

Vaudreuil-Soulanges

6



La Sortie offre un service d'aide et de soutien ainsi que de l'accompagnement pour les femmes qui désirent quitter l'industrie du sexe sur le territoire de Montréal.
<https://lasortie.org/aide/> Aide 24/7: 514-923-7255

7

Hébergement La Passerelle offre un service jeunesse auprès des adolescente.s pour prévenir et faire cesser la violence en contexte de relation amoureuse.
<https://hlapasserelle.com/>
Aide 24/7: 450-424-6010



8

Aidez Moi SVP.ca

Le site Aidez Moi SVP, est un site de protection de l'enfance qui traite de sujets tels, la sextorsion, la cyberviolence sexuelle, la suppression d'images en lignes, etc.
<https://needhelponow.ca/fr/>

SI DES IMAGES DE TOI NU-E CIRCULENT SUR INTERNET ET QUE TU AS MOINS DE 18 ANS SUR CES IMAGES, NOTRE ÉQUIPE DE SOUTIEN PEUT T'AIDER.

9

CALACS La Vigie



Le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) est un organisme féministe à but non lucratif qui rassemble des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel à travers le Québec.
CALACS La Vigie 450-371-4222
www.rqcalacs.qc.ca

10

CISSS de la Montérégie-Ouest

CLSC Vaudreuil-Soulanges 450-455-6171 OU 811 (Info-Social).
<https://www.santemonteregie.qc.ca/ouest/services-psycho-sociaux-offre-de-services-au-ciiss-de-la-monteregie-ouest>

11

MAISONS DES JEUNES (MDJ)

MDJ Les Cèdres 450-452-0215
MDJ L'île-Perrot 514-425-6146
MDJ Rigaud 450-451-9937
MDJ Vaudreuil-Dorion 450-455-6937

LES RESSOURCES



**Tu as besoin
D'EN PARLER?**

Utilise ceci:

**On est là
pour
t'écouter** **ou**



<https://forms.office.com/r/TXRknxQzLa>

- **Confidentiel**
- **Respectueux**
- **1 seul clic !**
- **3 petites questions seulement, pour qu'on puisse t'aider à aller mieux.**





LE RÔLE DES PARENTS

RÔLE DES PARENTS

Petite devinette : que signifie $R = E \times S$?

$$R = E \times S$$

SOUTIEN VERS L'AUTONOMIE

1. Il est prouvé que le rôle des parents s'est aussi important que celui des enseignants et de l'école dans la réussite scolaire de l'enfant.

2. Il est faux de penser que votre enfant est assez autonome pour gérer tout seul la rentrée scolaire au secondaire. Il y a beaucoup de différences entre le primaire et le secondaire (voir tableau). Durant les premières semaines d'école, informez-vous régulièrement à savoir si tout se passe bien : matériel, amis, le dîner, etc.

3. Le suivi au quotidien est primordial, car vous démontrez à votre enfant que vous valorisez ses efforts et que sa réussite (et la fierté qui vient avec) est importante pour vous.

SUIVI ET AGENDA

4. Idéalement, regardez chaque jour l'agenda avec votre enfant pour vérifier les devoirs, les travaux et les leçons en plus de lui demander de respecter les échéanciers pour ceux-ci.

SUPERVISION ET BIENVEILLANCE

5. Favorisez une ambiance de travail adéquate (pas de télévision ou d'ordinateur). Certains enfants préfèrent être seuls dans leur chambre, d'autres ont besoin davantage de supervision (ex. : près de vous à la table à manger).

6. À l'occasion, jouez le rôle de l'enseignant en lui posant des questions sur le travail ou l'étude qu'il vient de réaliser.

7. Nous sommes très conscients que les devoirs et l'étude ne sont pas toujours motivants pour votre enfant et pas évidents à gérer pour vous, mais ils sont partie intégrante de leur réussite.

8. S'il est possible pour vous, allez aux rencontres de parents et de bulletin. Ce sont des occasions pour rencontrer l'équipe-école et pour poser vos questions.

DEVOIRS, ÉTUDES ET SUIVI AVEC L'ÉCOLE

En terminant, avez-vous trouvé la réponse à la devinette ???

R : RÉSULTATS ■ E : EFFORTS X S : STRATÉGIES

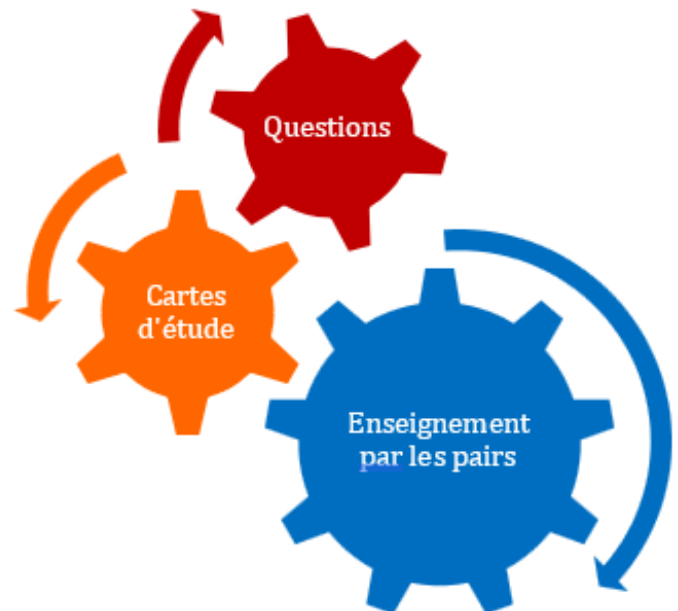
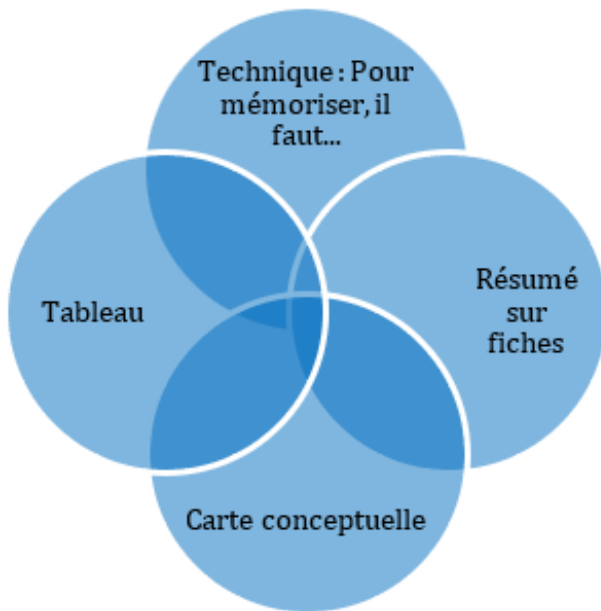
EN APPLIQUANT CETTE ÉQUATION, VOUS DONNEZ LE MAXIMUM DE CHANCE À VOTRE ENFANT DE RÉUSSIR.



STRATÉGIE D'ORGANISATION

L'élève est responsable de sa réussite.
Pour y arriver, il doit mettre des efforts et utiliser différentes stratégies.

Voici quelques stratégies pour l'aider dans son étude (seul ou en duo)



Avant

Pendant

Après



- ☐ Conçois une routine
- ☐ Utilise ton agenda
- ☐ Fais ton ménage régulièrement
- ☐ Prévois du matériel en double
- ☐ Trouve-toi un complice



- ☐ Prends des notes
- ☐ Fais valider ton travail
- ☐ Pose des questions
- ☐ Participe en classe
- ☐ Note les dates importantes dans l'agenda



- ☐ Fais tes devoirs dès que tu les reçois
- ☐ Fais un calendrier d'étude
- ☐ Étudie un peu tous les jours

LES PIONNIERS



LA VIE ÉTUDIANTE



ADPEC



SERVICE

ADPEC

ANIMATION DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL
ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Le service ADPEC est un milieu de
RÉFLEXION, d'**OUVERTURE** et de **SOLIDARITÉ**.

Tu y trouveras de l'**AIDE** et une
OREILLE ATTENTIVE ainsi que d'autres
élèves qui partagent tes intérêts.



Il existe plein de façons de
t'engager dans ton école, dans ta
communauté et dans ta société.

**VIENS RÉFLÉCHIR ET FAIRE
ENTENDRE TA VOIX!**



ENGAGEMENTS COMMUNAUTAIRES

Le service ADPEC peut te mettre en contact
avec des organismes locaux selon tes
intérêts

Passes nous voir pour **CONTRIBUER À TA
COMMUNAUTÉ**

LES COMITÉS



Viens t'impliquer,
partager tes idées et
organiser des activités

- Comité **VERT**
- Comité **LGBT+**
- Comité **INTERCULTUREL**
- Et autres



FAVORISONS UN CLIMAT HARMONIEUX



FAVORISONS UN CLIMAT HARMONIEUX

- | Utilisons un langage et un ton respectueux, courtois, et sans agressivité dans nos communications.
- | Soyons explicites dans nos demandes mutuelles et faisons preuve de respect et d'ouverture face à autrui.
- | Respectons les modes de fonctionnement de l'école et le cadre légal de l'organisation.

**PAR NOS VALEURS, NOUS PRIVILÉGIONS
LA COLLABORATION, LA DIFFÉRENCIATION, L'ENGAGEMENT,
L'INNOVATION, L'INTÉGRITÉ ET LE RESPECT.**

Visons une saine relation!

LE PROJET ÉDUCATIF VERS LA RÉUSSITE

PROJET ÉDUCATIF ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES

LES ENJEUX DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES DE L'ÉTABLISSEMENT

NOS VALEURS

- Le respect
- L'ouverture d'esprit
- La réalisation de son plein potentiel

À la lecture du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de services scolaire des Trois-Lacs et de l'analyse de notre réalité, voici les enjeux soulevés par le comité de pilotage de l'actualisation de notre projet éducatif :

- La mise en place d'un environnement favorisant l'apprentissage, l'engagement et le bien-être ;
- La réussite de nos élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire dans toutes leurs matières ;

Nos orientations :

- Offrir un milieu de vie favorisant la sécurité et le bien-être de tous.
- Offrir un milieu de vie stimulant qui intègre des activités culturelles, sportives et des parcours variés.
- Offrir à nos élèves d'exploiter leur plein potentiel et de vivre des réussites.